

# SCoT et changement climatique

Marie-Laure LAMBERT

Docteur en droit de l'environnement,  
MC HDR Aix Marseille Université, LIEU  
Présidente du Comité scientifique du GREC  
Sud

[ml.lambert@univ-amu.fr](mailto:ml.lambert@univ-amu.fr)

<https://cv.hal.science/marie-laure-lambert>

<https://iuarlieu.hypotheses.org/lambert-marie-laure>



## Le PNACC 3, révisé en 2024

Objectifs Accord de Paris: +1,5° de réchauffement en 2100

Engagements des Etats > trajectoire à +2,8° en 2100

Politiques effectivement menées > trajectoire à + 3,2° en 2100

La France se réchauffe plus vite que la moyenne mondiale: scénario hausse des températures moyennes de **+2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100**

**= trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)**

**En PACA, le réchauffement moyen est déjà de +2° en 2024**

**Inscription de la TRACC dans la révision des documents de planification**

**Privilégier les options porteuses de co-bénéfices = favorisent l'adaptation + favorables à l'atténuation + favorables à la protection de la biodiversité (solutions fondées sur la Nature) .**

## Le PNACC 3, 2024: Axes

### **AXE 1 : Protéger la population:**

- cartographier les risques du changement climatique sur la santé,
- maintenir un système assurantiel abordable et disponible sur le territoire,
- **limiter les risques liés à l'évolution du cycle de l'eau, à l'accroissement de l'exposition aux risques naturels et des effets des fortes chaleurs, (logements, travail ou en ville).**
- Déploiement des **solutions fondées sur la nature**
- mesures spécifiques pour les populations les plus vulnérables et précaires, et pour les territoires ultramarins

### **AXE 2 : Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels**

- politique territoriale de l'eau
- **intégrer les enjeux de l'adaptation dans toute l'action publique dans les territoires, tant en matière de financement de projets et d'ingénierie territoriale que de stratégie de planification publique.**
- mesures d'adaptation des services publics (enseignement) et des **grands réseaux d'infrastructure des transports, d'énergie et de télécommunications.**

**AXE 3 :** Adapter les activités : **assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique**  
filiales les plus vulnérables: agriculture et agroalimentaire, pêche, tourisme et industrie du bois

### **AXE 4 : Protéger le patrimoine naturel et culturel**

AXE 5 : Mobiliser les forces vives et toutes les parties prenantes

## Le PNACC 3, 2024 - Mesures principales

- 5 – Protéger la population des conséquences du **retrait-gonflement des argiles**
- 10 millions de maisons individuelles sont exposées
  
- 6 – Protéger la population des risques d'origine glaciaire et périglaciaire (ROGP)= risques liés aux glaciers en haute montagne (effondrement, poche d'eau, lac périglaciaire ou fonte du pergélisol > effondrement de parois..) > études, surveillance et travaux de prévention pris en charge sur le fonds Barnier et le Fonds Vert
  
- **7- Protéger la population de l'augmentation des feux de forêts**
- Identification des massifs vulnérables, adoption d'une stratégie nationale de défense des forêts contre les incendies > obligations de débroussaillage, renforcement des PPFCl et de la DFCI, actualisation des PPRif et de la définition des zones de danger dans les plans
  
- 9- Adapter les **logements au risque de forte chaleur**: intégrer le confort d'été dans la rénovation énergétique > faire évoluer les éléments de diagnostic, en revoyant certaines règles ou programmes de rénovation – étude sur l'adaptation des logements neufs RE2020
  
- 10 – développer des solutions de froid renouvelable
  
- **11- Adapter les conditions de travail au CC** en renforçant les obligations de prévention des employeurs > en 2025, renforcement des mesures de prévention.

## Le PNACC 3, 2024 - Mesures principales

Suite des mesures:

- 12 - Etat exemplaire pour intégrer l'ACC dans la **rénovation des bâtiments publics** (notamment outre mer), faciliter le déstockage nocturne, et le quotidien de **travail des agents** publics: décaler les horaires d'activité, réorganiser l'occupation des locaux sur les parois moins exposées, adapter les tenues de travail et les activités, semaine de 4 jours et télétravail, adaptation de l'alimentation
- **13 – Renaturer les villes pour améliorer leur résilience**
- **Renaturation et désimperméabilisation** de 1000ha / d'espaces urbains > limiter le ruissellement de surface, la pollution des cours d'eau, et les ICU
- Le Fonds vert pourra financer des stratégies d'adaptation et de renaturation
- Cartographie du CEREMA des secteurs urbanisés à + fort ICU (octobre 2024) étendre cette cartographie
- 14 et 15: **protéger les populations précaires et les personnes détenues** des fortes chaleurs, par la rénovation de résidences sociales et centres d'accueil de jour, ou aires d'accueil des gens du voyage, et du parc pénitentiaire ancien

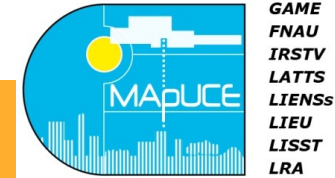
## Le PNACC 3, 2024 - Mesures principales

Suite des mesures:

- 19: intégrer l'ACC dans l'approche des risques technologiques: les règles méthodologiques de la prise en compte de la TRACC dans les études de danger et les plans d'urgence ICPE seront définies d'ici 2026
- Les **sites pollués (SIS) situés en zone basse** seront portés à la connaissance des CT « afin qu'elles puissent financer des études et des travaux de dépollution pour limiter les risques de pollution des eaux en cas de crue ou de submersion marine ».
- 20 **développer des SFN**. Ce sont des actions visant à protéger, conserver, restaurer et gérer de manière durable les écosystèmes naturels ou modifiés, qui répondent aux défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative, tout en fournissant simultanément le bien-être humain, les services éco-systémiques et les avantages de la résilience et de la biodiversité » (Résolution UNEA 2022)
- > structuration d'une filière de l'offre SaFN + plan d'action opérationnel de l'ingénierie écologique
- 21: connaître la **vulnérabilité des usages de l'eau** en contexte CC > étude spécifique sur les outre-mers sur les vulnérabilités de l'approvisionnement en eau potable

## Les outils techniques

## MApUCE, rédaction de fiches juridiques



août 2016 - publication de fiches méthodologiques : Traduction des objectifs climat/énergie dans le PLU et le SCOT : **fiches méthodologiques et retours d'expériences**

Fiche-outil : Le SCOT: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01354275v1>

Fiches-outils: Le PLU(i)

Rapport de présentation et PADD : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01354282v1>

Règlement <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01354285v1>

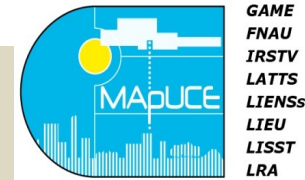
OAP <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01354288v1>

Fiche exemple: Agen - <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01354293v1>

2019: **guide méthodologique:**

Lambert ML, Masson V et Hidalgo J et al, 2019 « Urbanisme et (micro-)climat, outils et recommandations générales pour les documents de planification, issus du projet MApUCE – Modélisation Appliquée et droit de l'urbanisme : climat urbain et énergie », 47 p.

[http://iuar-lieu-amu.fr/wp-content/uploads/2019/07/MapUCE\\_guide-methodologique\\_BD\\_48p.pdf](http://iuar-lieu-amu.fr/wp-content/uploads/2019/07/MapUCE_guide-methodologique_BD_48p.pdf)



# Fiche Exemple: Agen

Exemples de traductions juridiques exemplaires

- - **Dans le PCET (pays agenais):** Lutter contre le phénomène de **surchauffe urbaine** en été en réalisant des expérimentations pilotes et mesurant leur efficacité dans le cadre du projet européen de lutte contre les **îlots de chaleur** ».
- *Développer les énergies renouvelables, l'éco-construction et la mise en œuvre de matériaux biosourcés dans les bâtiments communautaires pour atteindre 25.4% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie*
- - **Dans le SCOT (agglomération d'Agen):** Concevoir l'urbanisme et chaque aménagement en intégrant les coûts énergétiques présents et à venir
- - **Dans le PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
- *Localiser l'urbanisation dans les zones les mieux exposées au soleil afin d'optimiser les apports **solaires passifs** et la lumière naturelle.*
- *Maîtriser les consommations énergétiques notamment par une **forme urbaine plus compacte**.*
- *Prévoir une orientation, dans les espaces urbains et à urbaniser, visant à inciter **l'intégration des facteurs climatiques et énergétiques des bâtiments**, notamment par l'utilisation du bois, l'isolation extérieure, la **climatisation passive**.*
- *inciter à une meilleure prise en compte des facteurs énergétiques et **climatiques dans les opérations urbaines à venir**.*

# **La transition énergétique ne pourra pas se faire sans sobriété**

Sobriété / Efficacité / Transition vers les énergies renouvelables

La sobriété est le levier le moins coûteux, le plus efficace à court terme et pour l'instant le moins mobilisé en réalité....

## Définitions plus ou moins techniques

GIEC:

**Sobriété** = politiques, mesures et pratiques du quotidien permettant **d'éviter des demandes** d'énergie, de matériaux, biens, terre (et eau) tout en **assurant le bien-être de tous les humains** dans les **limites planétaires**

= ensemble des conditions sociales, réglementaires et des infrastructures qui soutiennent la demande

Timothée Parrique [\*Ralentir ou périr.\*](#)

**produire moins, partager plus et décider ensemble - réajuster la taille de l'économie en fonction des limites planétaires.**

**outil d'émancipation** : Bifurcation, reprise en main de sa vie, de son temps de vie, low tech accessibles à tous à moindres frais - **faire ensemble**

**Faire avec le « déjà là »**

**Moins de biens, plus de liens**

# La sobriété énergétique inscrite dans le droit national

**Loi du 19 février 2001 , qui confère le caractère de priorité nationale** à la lutte contre l'intensification de l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique

## **Article L100-2 .code de l'énergie**

**... l'Etat, en cohérence avec les collectivités territoriales et leurs groupements et en mobilisant les entreprises, les associations et les citoyens,** veille, en particulier, à :

1° Maîtriser la demande d'énergie et **favoriser l'efficacité et la sobriété énergétiques ;**

## **Article L100-4 Code de l'énergie**

**I. - Pour répondre à l'urgence écologique et climatique,** la politique énergétique nationale a pour objectifs : (...)

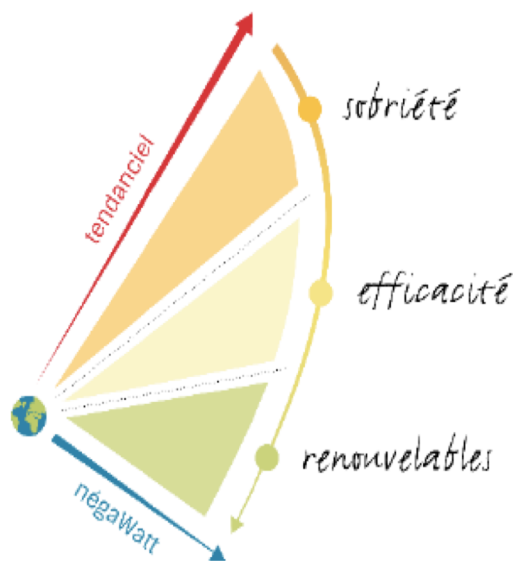
**2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012,** en visant les objectifs intermédiaires d'environ 7 % en 2023 et de 20 % en 2030.

# La démarche NégaWatt. 2017-2050

↳ La démarche négaWatt



↳ Un nouveau regard sur nos besoins



Prioriser les besoins énergétiques essentiels

Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin

Privilégier les énergies renouvelables

Demande d'énergie

Production

## USAGES

Nécessaires

Vitaux

Essentiels

Indispensables

Utiles

Accessoires

Superflus

Futiles

Extravagants

Inacceptables

Nuisibles

## RÉGULATIONS

Obligation

Incitation

Dissuasion

Interdiction





01

### GÉNÉRATION FRUGALE

La transition est conduite principalement par la contrainte et par la sobriété.

[En savoir plus](#)

02

### COOPÉRATIONS TERRITORIALES

La société se transforme dans le cadre d'une gouvernance partagée.

[En savoir plus](#)

# Les scénarios de l'ADEME pour 2050

# Sobriété foncière et sobriété constructive

**Cesser de détruire / reconstruire > Rénover et réhabiliter**

**Utiliser mieux l'existant : repérer, réguler ou réutiliser les logements vacants**

*Exemple* : Annulation du SCoT de La Maurienne, prévoyant de nouvelles UNTN sans avoir lutté contre les « lits froids » (TA de Grenoble, 30 mai 2023),

Annulation pour violation du principe d'équilibre : étalement urbain sans résorption des « lits froids », sans considération pour l'environnement montagnard et sans prise en compte de la pérennité de l'activité économique dans la durée !

- « *les auteurs du schéma de cohérence territoriale sont arrivés à la conclusion que **22 800 lits nouveaux à l'horizon 2030 dans les stations de ski devaient permettre a minima le maintien de la fréquentation, alors même que les lits existants ne sont pas pleinement occupés même en haute saison. Aucune réflexion particulière n'a été menée afin de réhabiliter les coeurs de stations dans l'enveloppe existante et gérer le problème récurrent des lits froids ou tièdes.***
- « *sans non plus assurer une parfaite maîtrise de ces créations de lits supplémentaires en les entourant de garanties strictes visant a minima à les maintenir en lits chauds* »
- > absence de maîtrise de l'étalement urbain sur des zones de montagne aux intérêts environnementaux et patrimoniaux importants ainsi qu'en l'absence de solution pérenne pour garantir l'effectivité de l'activité touristique et plus largement économique des stations dans la durée... »

**Renversé partiellement par Cour Administrative d'Appel de LYON, 9 juillet 2025, n° 23LY02613**

(la Cour censure 4 des 10 UNT qui étaient prévus par le SCOT)

## Autre exemple, le nouveau PLU Chamonix

- Le PLU de la Commune de Chamonix-Mont-Blanc, présenté au Conseil municipal le 10 mars 2025 :
- Considérant que **la capacité touristique de la vallée est largement suffisante**, il s'agit de consacrer la **surface restant à construire au logement permanent et de préserver les espaces naturels**.
- création et reconversion de 1000 logements pour les dix prochaines années, **la commune n'autorisera plus aucune nouvelle construction de résidence secondaire** en instaurant des **servitudes de logement permanent** permises par la nouvelle loi Le Meur dans toutes les zones urbanisées.
- Elle autorisera également **20 % d'extension hôtelière pour loger des travailleurs, dont les saisonniers**, afin de soutenir le marché de l'emploi impacté par la crise du logement et limiter les déplacements pendulaires.

## Repérer, surtaxer et reconvertir en logements les Bureaux vacants

## Changements de destination, permis à double état, permis réversible

## Réguler les locations de courte durée

- la loi n° 2024-1039 **du 19 novembre 2024, dite « Le Meur-Echaniz »**, vise à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme, en particulier dans les zones touristiques et tendues.
- Elle repose notamment sur l'article L. 631-7 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), qui impose une autorisation pour transformer un logement en meublé de tourisme dans certaines communes, et sur l'article L. 324-1-1 du Code du tourisme, qui encadre les obligations de déclaration des locations touristiques.
- Enfin, **les sanctions financières en cas d'infraction sont alourdies**. Le montant des amendes pour les infractions liées au changement d'usage peut désormais atteindre 100 000 euros (contre 50 000 euros auparavant). De nouvelles amendes administratives sont instaurées, notamment en cas de fausse déclaration ou d'absence de numéro d'enregistrement, pouvant aller jusqu'à 20 000 euros.

## **Préserver les Puits de carbone > neutralité carbone**

Forêts, sols et espaces naturels

Privilégier l'agriculture protectrice des sols

# Adapter les territoires au changement climatique

Outils juridiques d'urbanisme  
et d'aménagement



DOSSIER  
d'EXPERTS

UNE COLLECTIF TERRITORIAL

Marie-Laure Lambert  
Emile Cabourg-Godé

Avec la collaboration de  
Lisa Guéhen, Corinne Demasson  
et Franck Dore

territoriale éditions

## Adapter les territoires au changement climatique - Outils juridiques d'urbanisme et d'aménagement

Comment relever le défi d'une adaptation de territoire réussie face au changement climatique

Le changement climatique devient un enjeu transversal de toutes les politiques publiques. Si les outils d'atténuation du changement climatique sont désormais connus, l'adaptation reste un domaine moins documenté.

Face à ce défi urgent posé aux collectivités territoriales, le présent ouvrage a pour objet de recenser les compétences et les outils juridiques disponibles, d'analyser leur potentiel et d'apporter des exemples d'expériences, afin de permettre aux communes et à leurs établissements publics d'endosser cette mission d'adaptation de leurs territoires au changement climatique.

---

Auteur(s) | Points forts | Public concerné | Description |

Caractéristiques détaillées

# Autres ressources (merci aux participants)

- <https://www.cuers.fr/plan-local-durbanisme/>
- <https://experimentationsurbaines.ademe.fr/bas-carbone/projets/>
  - Exemples de PLUi bas carbone
- <https://www.cerema.fr/fr/actualites/prendre-compte-multifonctionnalite-sols-amenagement>
- [https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user\\_upload/Animation\\_territoriale/Les\\_seminaires\\_du\\_Reseau/2025/20250306\\_Sem\\_multifonctionnalite\\_sols/Presentations/2\\_pres\\_SOT\\_multifonctionnaliteSols\\_Cerema\\_MethodeMuse\\_06032025.pdf](https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Animation_territoriale/Les_seminaires_du_Reseau/2025/20250306_Sem_multifonctionnalite_sols/Presentations/2_pres_SOT_multifonctionnaliteSols_Cerema_MethodeMuse_06032025.pdf)
- <https://www.ccr.fr/faire-face-au-changement-climatique-quelle-resilience/>
- <https://www.umr-cnrm.fr/ville.climat/spip.php?rubrique176>
- <https://mission-adaptation.fr/>
  - CEREMA, Météo France, Banque, ADEME, OFB...